

République Dominicaine	Syrie
République fédérale d'Allemagne	Thaïlande
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Turquie
Salvador	Uruguay
Suède	Venezuela
Suisse	Vietnam
	Yougoslavie

Un observateur du Gouvernement de la Libye était présent.

Les institutions spécialisées suivantes étaient représentées:

Banque internationale pour la reconstruction et le développement,
Fonds monétaire international,
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture,
Organisation de l'aviation civile internationale,
Organisation internationale pour les réfugiés,
Organisation internationale du Travail,
Organisation météorologique mondiale,
Organisation mondiale de la santé,
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture,
Union internationale des télécommunications,
Union postale universelle.

3. Au cours de ses travaux, la Conférence a adopté une résolution dont le texte est joint en annexe.

4. La Conférence a également pris note du fait que plusieurs Gouvernements n'étaient pas en mesure de faire connaître leurs contributions au cours de la Conférence, mais qu'ils envisageaient d'en indiquer le montant après la fin des travaux de la Conférence. La Conférence a prié le Secrétaire général de communiquer aux Gouvernements invités à la Conférence le montant des contributions supplémentaires annoncées par les Gouvernements, qui lui auront été notifiées après la fin de la Conférence.

EN FOI DE QUOI les représentants soussignés ont signé le présent Acte final.

FAIT au Palais de Chaillot, Paris (France), le 7 février 1952 en un seul exemplaire rédigé en anglais, en français et en espagnol, chaque texte faisant également foi. L'original sera déposé auprès du Secrétaire général des Nations Unies qui en enverra une copie certifiée conforme à chacun des Gouvernements invités à se faire représenter à la Conférence.